

Objet : Programme ECOPRO 2012

Le Président rappelle que dans la Charte du Parc (mesures II.4.3, III.1.3), le SMBP s'engage à valoriser les ressources locales, les savoir-faire et l'utilisation d'écomatériaux dans les opérations de rénovation ou de construction, de soutenir le développement de filières locales d'écomatériaux, d'entreprises, d'emplois associés à l'écoconstruction et aux énergies renouvelables afin d'être identifiés comme territoire innovant et performant...

Suite au salon ECOPRO d'octobre 2010, le SMBP a soutenu la création d'un groupement d'employeurs (fin 2011). Le partenariat avec le CEDER s'est poursuivi, entre autres avec le défi "Familles à Energie Positive". Afin de prolonger ce travail, il est important de poursuivre, pour l'année 2012, un programme d'animations, d'informations, de formations autour de l'écoconstruction, des énergies renouvelables et des économies d'énergies dans les Baronnies Provençales.

Ces actions pourront concerner :

- le soutien à la mise en place d'actions d'information et de formation sur les nouvelles règles professionnelles de construction en paille de blé selon la DTU d'octobre 2011, auprès des prescripteurs, des producteurs des Baronnies Provençales
- le soutien à la structuration de micro-filières agricoles pour la valorisation de co-produits agricoles en matériaux de construction.
- le soutien à la valorisation du bois local dans la construction : journées de formation, chantier pilote, actions en lien avec la Charte Forestière Territoriale
- la participation à divers événements comme Naturellement à Nyons, Foire de Sisteron, Salon Bois-Buëch à Veynes...
- toute autre action en lien avec le thème et validée par le Bureau, dans la limite du budget inscrit.

Le Président propose qu'une dépense prévisionnelle maximale de 16 000 euros soit inscrite au budget 2012. Un dossier de demande de subvention, à hauteur de 12 800 euros (80%), sera déposé auprès de nos partenaires financiers.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président.
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à ces actions.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président,
Hervé RASCLARD